

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Pourquoi prendre des notes ?

Notre quotidien est fait de briefs collectifs ou individuels, d'entretiens réguliers avec différents responsables hiérarchiques, parfois avec la DRH.

Les échanges peuvent favoriser l'activité professionnelle.

Mais, qui dit échanges, dit communication et droit de réponse. Bien souvent, il est difficile de répondre pendant un entretien surtout s'il n'est pas prévu.

Il faut donc prendre des notes, ou essayer d'enregistrer pour pouvoir retranscrire. Votre interlocuteur le fait, et fera un compte rendu.

Pourquoi un compte rendu ?

Prendre des notes chaque fois que ce que l'on entend peut servir soit professionnellement, soit personnellement.

Un entretien n'est pas quelque chose d'anodin, il faut en garder une trace, les notes permettront de se rafraîchir la mémoire. Mettre noir sur blanc ce qui s'est dit d'un côté comme de l'autre. Les paroles s'envolent et les écrits restent.

De plus, vous avez le droit de demander à voir ce qui a été pris en note. Lors d'un entretien dans le cadre de la garantie de carrière, par exemple, une copie doit être remise au salarié, ne pas oublier de la demander. (Accord collectif national sur la carrière des salariés du 25/06/2004 point 4)

Il est donc indispensable de faire votre propre compte rendu. Il peut même être utile de le transmettre à votre hiérarchique, en particulier lorsqu'il y a divergences de point de vue. Celui-ci sera ainsi amené à infirmer ou confirmer ses propos (absence de réponses vaut confirmation). La DRH peut éventuellement être en copie de cet échange.

ATTENTION

Il faut prendre du recul, retranscrire ce qui a été dit pendant l'entretien, ne pas en rajouter et conserver ses notes.

Les conseils CFDT

Vous devez prendre des notes lors de chaque l'entretien : de carrière, de fin d'année, de sanction...

Elles sont nécessaire pour :

- La bonne compréhension du discours de l'autre
- Faire une synthèse pour dégager l'essentiel
- Ajouter un commentaire personnel
- **Garder une trace de l'entretien**



Vous pouvez vous faire accompagner lors de tout entretien préalable à sanction.

N'hésitez pas à prendre contact avec un représentant CFDT